

TOTAL S.A.

**Société anonyme au capital social de 5 944 195 400 euros
2 place Jean Millier – La Défense 6
92400 COURBEVOIE
542 051 180 RCS Nanterre**

Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2014

**Rapport spécial sur les options de souscription et d'achat d'actions TOTAL
établi en application de l'article L.225-184 du Code de commerce**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186-1 et portons à votre connaissance les informations complémentaires requises par ce même article concernant les attributions et exercices, durant l'année, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

Plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

Options de souscription d'actions

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total	
Date d'Assemblée générale	17/05/2001	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	21/05/2010	21/05/2010		
Date d'attribution (a)	16/07/2003	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	14/09/2010	14/09/2011		Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus (en euros) (b)	33,30	39,85	49,73	-	-	-	-	-	-		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 (en euros) (b)	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	33,00		
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019		
Nombre d'options (b)											
Existantes au 1er janvier 2011	5 734 444	12 338 847	6 178 856	5 640 886	5 866 445	4 349 158	4 371 890	4 787 300	-	49 267 826	43,80
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	1 518 840	1 518 840	33,00
Annulées (c)	(738 534)	(28 208)	(16 320)	(17 380)	(16 080)	(13 260)	(14 090)	(85 217)	(1 000)	(930 089)	34,86
Exercées	(4 995 910)	(216 115)	-	-	-	(200)	-	(2 040)	(9 400)	(5 223 665)	33,11
Existantes au 1er janvier 2012	-	12 094 524	6 162 536	5 623 506	5 850 365	4 335 698	4 357 800	4 700 043	1 508 440	44 632 912	44,87
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées (c)	-	(11 351 931)	(2 516)	(1 980)	(1 380)	(3 600)	(2 700)	(4 140)	(3 400)	(11 371 647)	39,31
Exercées	-	(742 593)	-	-	-	(1 630)	(20 200)	(34 460)	-	(798 883)	39,28
Existantes au 1er janvier 2013	-	-	6 160 020	5 621 526	5 848 985	4 330 468	4 334 900	4 661 443	1 505 040	32 462 382	46,96
Notifiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulées (c)	-	-	(6 159 390)	(900)	(1 020)	(360)	(1 080)	(720)	-	(6 163 470)	49,04
Exercées	-	-	(630)	-	-	(110 910)	(344 442)	(122 871)	(363 946)	(942 799)	37,37
Existantes au 31 décembre 2013	-	-	-	5 620 626	5 847 965	4 219 198	3 989 378	4 537 852	1 141 094	25 356 113	46,82

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25 et les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Parmi les options annulées en 2011, 2012 et 2013, 738 534 options non exercées sont devenues caduques le 16 juillet 2011 du fait de l'échéance du plan 2003, 11 351 931 options non exercées sont devenues caduques le 20 juillet 2012 du fait de l'échéance du plan 2004 et 6 158 662 options non exercées sont devenues caduques le 19 juillet 2013 du fait de l'échéance du plan 2005.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2007 à 2011, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

Depuis le plan 2011, aucun nouveau plan d'attribution d'options de souscription d'actions Total n'a été décidé.

Pour le plan 2011, le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, pour chaque attributaire (autre que le Président-Directeur Général), les options seront soumises à une condition de performance qui est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe (*Return On Equity* ou ROE) tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012.

Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2011, le Conseil d'administration a décidé que sous réserve du respect de la condition de présence dans le Groupe, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées au Président-Directeur Général sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscription attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.
- Pour 50% des options de souscription, attribuées, l'attribution définitive est soumise à une condition de performance qui dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return On Average Capital Employed ou ROACE*) tels que publiés par le Groupe à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2011 et 2012. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

En raison de l'application des conditions de performance, ces taux d'attribution ont été de 100% pour le plan 2011. Pour rappel, ces taux d'attribution ont été de 100% pour les plans 2009 et 2010.

Attribution d'options aux dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux dispositions introduites par la loi n°2006-1770 du 30 décembre 2006 à l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, dans le cadre de l'attribution le 14 septembre 2011 d'options de souscription d'actions TOTAL, que le Président-Directeur Général sera tenu de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de ses fonctions, 50 % des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes obtenues par levées d'options du présent plan sous forme d'actions de la Société. Lorsque le Président-Directeur Général détiendra une quantité d'actions (sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société) représentant cinq fois la partie fixe de sa rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10 %. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de conservation de 50 % précitée devra s'appliquer à nouveau. La condition de performance du Président-Directeur Général est détaillée en page 2 du présent rapport spécial.

En outre, le Président-Directeur Général s'est engagé à ne pas recourir à des instruments de couverture sur l'ensemble des options qui lui ont attribuées à ce jour par TOTAL S.A. ainsi que sur les actions TOTAL qu'il détient. Depuis le 30 octobre 2012, cette disposition est inscrite dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL consenties à Christophe de Margerie, (Directeur Général de TOTAL S.A. à compter du 14 février 2007 puis Président-Directeur Général de TOTAL S.A. depuis le 21 mai 2010)

	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Total
Type d'options	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	14/09/2018	14/09/2019	
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	38,20	33,00	
Options attribuées par le Conseil d'administration ^(b)	130 000	160 000	200 000	200 000	200 000	240 000	160 000	1 290 000
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	1 828	-	-	-	-	-	-	1 828
Options existantes au 1er janvier 2013	131 828	160 000	200 000	176 667	200 000	240 000	160 000	1 268 495
Options attribuées durant l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées durant l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	-	-
Options annulées durant l'exercice 2013	(131 828)	-	-	-	-	-	-	(131 828)
Options existantes au 31 décembre 2013	-	160 000	200 000	176 667	200 000	240 000	160 000	1 136 667

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 conformément aux dispositions en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL souscrites ou achetées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice.

En 2013, aucune option n'a été exercée par les mandataires sociaux.

Options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL consenties durant l'année à chacun des dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé

En 2013, aucun nouveau plan d'attribution d'options de souscription d'actions Total n'a été décidé.

Options de souscription ou d'achat d'actions TOTAL souscrites ou achetées par chacun des dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé

Rang	Nom du salarié	Plan	Type d'options	Prix d'exercice (en euros) ^(a)	Date du CA ^(b)	Date d'échéance	Nombre d'actions souscrites
1	M. Bénézit	2011	Souscription	33,0	14/09/2011	14/09/2019	47 200
2	A. Tricoire	2009	Souscription	39,9	15/09/2009	15/09/2017	25 000
		2011	Souscription	33,0	14/09/2011	14/09/2019	11 222
		<i>Total</i>		<i>37,8</i>			<i>36 222</i>
3	P. Barbé	2010	Souscription	38,2	14/09/2010	14/09/2018	20 500
		2011	Souscription	33,0	14/09/2011	14/09/2019	12 400
		<i>Total</i>		<i>36,2</i>			<i>32 900</i>
4	Y-L. Darricarrère	2011	Souscription	33,0	14/09/2011	14/09/2019	29 700
5	P. de La Chevardière	2011	Souscription	33,0	14/09/2011	14/09/2019	22 000
6	J-J. Guilbaud	2011	Souscription	33,0	14/09/2011	14/09/2019	21 120
7	G. Maurice	2008	Souscription	42,9	09/09/2008	09/10/2016	9 300
		2009	Souscription	39,9	15/09/2009	15/09/2017	10 900
		<i>Total</i>		<i>41,3</i>			<i>20 200</i>
8	T. Reveau de Cyrières	2008	Souscription	42,9	09/09/2008	09/10/2016	9 300
		2009	Souscription	39,9	15/09/2009	15/09/2017	9 300
		<i>Total</i>		<i>41,4</i>			<i>18 600</i>
9	G. Naisse	2011	Souscription	33,0	14/09/2011	14/09/2019	11 200
10	P. Boisseau	2011	Souscription	33,0	14/09/2011	14/09/2019	9 000
10	J. Marraud des Grottes	2011	Souscription	33,0	14/09/2011	14/09/2019	9 000

(a) Afin de tenir compte de la division du nominal de l'action TOTAL par quatre intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

(b) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

NB : dans l'hypothèse où l'information ci-dessus était rapportée au niveau de l'ensemble des sociétés du Groupe et non plus seulement au niveau de TOTAL S.A., deux salariés des sociétés du Groupe autre que TOTAL S.A. figureraient dans la liste ci-dessus : François Cornélis pour 20 000 options de souscription au titre de la décision du Conseil d'Administration de TOTAL S.A. du 9 septembre 2008 et 60 000 options de souscription au titre de la décision du Conseil d'Administration de TOTAL S.A. du 15 septembre 2009, ainsi que Reinhard Kroll pour 7 700 options de souscription au titre de la décision du Conseil d'Administration de TOTAL S.A. du 15 septembre 2009, 8 100 options de souscription au titre de la décision du Conseil d'Administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2010 et 4 000 options de souscription au titre de la décision du Conseil d'Administration de TOTAL S.A. du 14 septembre 2011.